

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 9 avril 2024		
<p><b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b></p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 15</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ADMIN GAL : 11</p>	<p><b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PIERRE BARRUCAND, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI</p> <p><b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, DANIEL DUPRE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA</p> <p><b>POUVOIRS :</b> CHRISTIAN EXCOFFON AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO ET CHRISTIAN FRISON-ROCHE AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ</p>	<p><b>VOTES :</b></p> <p>POUR : 17</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCES : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 03/04/2024</p>		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO

Délibération n°24-21

**Objet : Animation – Dossier de candidature au programme européen Pathways2Resilience**

Le programme européen **Pathways2Resilience** (1<sup>er</sup> appel), vise à accompagner 40 territoires dans le cadre de la construction d'une stratégie d'adaptation et innovante pour renforcer la résilience climatique. Les territoires prioritaires sont ceux présentant une vulnérabilité accrue et une faible capacité d'adaptation aux incidences du changement climatique.

Ce programme permet un soutien financier à hauteur de 210 000 € sur le programme proposé, sur une durée de 18 mois. Les dépenses éligibles sont des dépenses de fonctionnement (postes, études).

Il est proposé de déposer un dossier de candidature axé sur la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique centré sur le volet ressource en eau. Ce dossier sera établi en partenariat avec les acteurs locaux (CA ARLYSÈRE, ...) et en cohérence avec les objectifs des plans climats établis par les EPCI du territoire.

>>>>>>>><<<<<<<<<<<<

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :**

- de valider le dossier de candidature et son plan de financement,
- de déposer pour instruction ce dossier auprès de la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projet « Pathways2résilience »,
- de solliciter les subventions auprès de la Commission Européenne ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.



Ugine, le 11 avril 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,

Umberto DI MASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20240409-24-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024  
Publication : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

